



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

emploi et solidarité : structures administratives

Question écrite n° 57222

Texte de la question

M. André Aschieri attire l'attention de M. le Premier ministre sur la nécessité de mieux prendre en compte les difficultés des personnes handicapées. Le plan gouvernemental présenté il y a un an, le 25 janvier 2000, au Comité national consultatif des personnes handicapées avait deux objectifs principaux : garantir une solidarité en faveur de ceux que le handicap a le plus durement touché et favoriser l'autonomie de tous ceux qui peuvent s'intégrer en milieu ordinaire. Aussi, il lui demande si, afin d'atteindre au plus vite ces objectifs, il est envisageable de créer une sous-direction handicap au ministère de l'emploi et de la solidarité.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57222

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Premier Ministre

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 janvier 2001, page 503